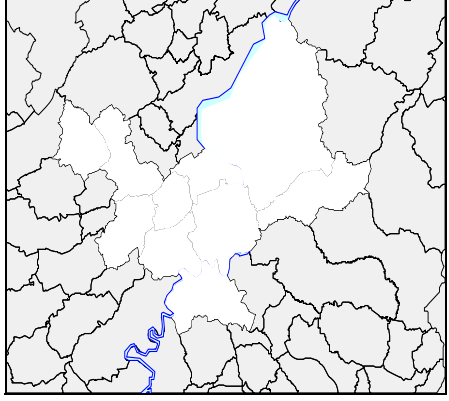


**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

@gglo.fr





**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

SEANCE DU 30 JANVIER 2002

Présence

M. Pascal Corminboeuf, Président du Gouvernement, Directeur de l'intérieur

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierten

MM. Dominique de Buman, Chistoph Allenspach, Gilles Bourgarel, John Clerc, Christophe Deiss, André Schoenenweid, Jean-François Steiert, Philippe Wandeler, Jean-Pierre Wolhauser (Commune de Fribourg)

MM. Michel Ramuz, Georges Baechler, Philippe Equey (Commune de Givisiez)

MM. René Schneuwly, Vincent Thalmann, Olivier Schaller (Commune de Granges-Paccot)

M. Francis Maillard (Commune de Marly)

Mme et MM. Annelise Meyer-Glauser, Philippe Uldry, François Pythoud, André Tissot (Commune de Villars-sur-Glâne)

Mmes et MM. Hildegard Hodel-Bruhin, Ursula Baumeyer-Boschung, Benjamin Brägger, Christian Marbach (Gemeinde Düringen)

MM. Roman Schwaller, Anton Meuwly, Jean Schmutz (Gemeinde Täfels)

Mme et M. Caroline Saner et Félicien Morel (Commune de Belfaux)

MM. André Ackermann, Jean-Marc Kuhn, Albert Lambelet (Commune de Corminboeuf)

MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd, Jacques Repond (Commune de Grolley)

Excusée

Mme Solange Berset (Commune de Belfaux)

La séance est ouverte à 16H00. Elle est présidée par Monsieur Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine.

Le Président. Monsieur le Président du Gouvernement, Monsieur le Préfet du district de la Singine, Cher Collègue, Messieurs les Lieutenants de Préfet des Préfectures de la Sarine et de la Singine, Monsieur le Secrétaire général de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture, Monsieur le Chef de service du Département des communes, Madame la Cheffe de service adjointe du Département des communes, Mesdames et Messieurs les Syndics et Membres des Conseils communaux des communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération, Mesdames et Messieurs qui assistés à cette assemblée importante, Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse écrite et des médias.

Alea jacta sunt ! Les dés sont jetés ! Avec la fixation du périmètre provisoire de l'agglomération, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a ouvert les portes vers un renouveau important pour tout notre canton. Aujourd'hui, il m'échoit l'honneur de présider l'assemblée constitutive de l'agglomération comme le veut la loi.

Je tiens à saluer d'une manière particulière l'hôte d'honneur de ce jour, Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, Président du Gouvernement. Je vous remercie Monsieur le Conseiller d'Etat d'avoir accepté d'être des nôtres à l'occasion de cette cérémonie. Tout au long de votre premier mandat, vous avez démontré à quel point le bien-être de nos communes et de notre canton vous tenait à coeur. Vous avez relancé avec courage et de façon conséquente le dossier de la collaboration intercommunale et des fusions et vous avez défendu avec persévérance le dossier dit de l'agglomération. C'est avec grand plaisir et un vif intérêt que nous vous écouterons tout à l'heure.

Sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, Ich möchte Sie recht herzlich zur Eröffnung der Konstituierenden Versammlung der Agglomeration begrüßen. Deutsch und Welsch seit Ihr heute auf den Grossratsbänken in diesem würdigen Saal

versammelt um ein Teilstück der Zukunft unseres Kantons und unserer Region zu gestalten. Ich danke Ihnen bereits jetzt für euren Einsatz.

Je salue tout particulièrement les délégués à l'assemblée constitutive et je les remercie d'avoir accepté ce mandat. Vous le savez, la tâche ne sera pas facile et le chemin peut-être semé d'embûches. Je suis persuadé qu'ensemble nous arriverons à remplir notre mission pour le bien de notre population.

Je salue aussi les secrétaires ad interim qui s'occuperont du procès-verbal de cette première séance. Il s'agit de Monsieur Erwin Sauterel, Lieutenant de Préfet du district de la Singine, et de Monsieur Richard Jordan, Juriste à la Préfecture de la Sarine.

En ce qui concerne l'ordre du jour, il tient compte du fait que les trois délégués désignés par le Conseil général de Marly ne sont pas encore connus, des recours sont encore pendants quant à leur désignation. Au point 4 de cet ordre du jour, les délégués communaux peuvent, s'ils le souhaitent, faire des déclarations. Finalement, notre première séance de l'assemblée constitutive se terminera par un apéritif qui vous est offert par le Conseil d'Etat de Fribourg. J'aime Fribourg - J'aimerais tellement un brillant avenir pour notre canton et sa population.

Je l'affirme haut et fort : nous vivons un moment historique pour notre région, notre canton. En effet, vous vous êtes réunis aujourd'hui pour entamer la collaboration intercommunale en agglomération comme le veut la loi.

Nous nous trouvons dans une période de profondes mutations. Nous passons d'une époque marquée par un certain repli sur soi-même et des parcours en solitaire vers une époque d'ouverture. Tous les domaines de la vie de notre société sont influencés par les énormes changements qui ont lieu chez nous et autour de nous. Les gens sont dotés d'un esprit plus critique et d'une réelle volonté de faire progresser notre pays. Je reste persuadé que l'avenir de notre région et de notre canton passe par la création d'une agglomération forte et de régions fortes. Il n'est pas question d'opposer l'un à l'autre mais nous devons les bâtir ensemble en parfaite harmonie et dans le respect des données locales et régionales.

Oui ! c'est un de ces moments historiques comme notre canton en a déjà vécu et que j'aime comparer par exemple à la fondation de notre Université.

Dans sa préface du livre du centenaire de notre Alma Mater, Stefan Marti dit très justement que : « L'histoire d'une fondation, si importante soit-elle, une Université ou une ville (j'ajouterais une agglomération), nous emporte souvent vers la légende ! » Peu après l'adoption de la loi, le Nouveau Quotidien écrivait : « En moins d'une

semaine, le parlement fribourgeois a donné un élan décisif à ce qui apparaît comme la première réforme institutionnelle depuis 1848 ».

Ja ! Die Agglomeration kann als ein landesweit einzigartiges Vorhaben bezeichnet werden. Und auch dem Text einer Propagandabroschüre kann ich voll zustimmen, wenn gesagt wird : « Vom Turm der Kathedrale St. Niklaus schweift der Blick über ein weites Häusermeer, das sich in die Landschaft ausdehnt. Strassen verbinden. Brücken schaffen Nähe. Flüsse kommen zusammen. Gemeindegrenzen sind keine zu erkennen. Weshalb soll die Weitsicht des Panoramas nicht auch politische Wirklichkeit werden ? »

Dans la préface pour le fascicule officiel du 800^e anniversaire de Fribourg en 1957, le Syndic de la Ville de Fribourg, alors Conseiller aux Etats et futur Conseiller fédéral, feu Jean Bourgnicht a tenu des propos qui ont gardé toute leur signification lorsqu'il dit notamment ceci : « Le peuple de Fribourg a le droit de se réjouir mais le devoir aussi de méditer sur ses destinées : aujourd'hui doit contempler hier, non point pour en tirer un sujet de légitime fierté, mais bien pour préparer un lendemain meilleur et plus lumineux encore. Le passé est l'œuvre de nos morts qui l'ont fait glorieux et ont modelé le visage de la cité. Les hommes d'aujourd'hui sont les artisans du présent et doivent à leur famille, à leurs concitoyens et aux biens communs, l'élan de leur cœur et la constance d'un travail probe. Ceux qui assureront la relève et les générations qui suivront auront la responsabilité de nouvelles réalisations. Préparons leur voie et facilitons leurs tâches ! ».

Nul doute que parmi ces nouvelles réalisations auxquelles fait allusion le grand homme d'Etat, il doit y avoir la réalisation d'une agglomération fribourgeoise forte.

- 1974** La loi sur les fusions est rejetée par la population
- 1990** Une motion demandant l'institution de l'agglomération est déposée
- 1991** La motion est acceptée par le Grand Conseil
- 1994** Le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de loi sur les agglomérations est déposé
- 1995** En mai, l'entrée en matière sur le projet de loi est votée par le Grand Conseil
En septembre, la loi est votée
- 1997** La loi sur les agglomérations est entrée en vigueur
- 2000** Le Conseil d'Etat fixe le périmètre provisoire
- 2002** En janvier, l'assemblée constitutive siège pour la première fois.

La création de l'agglomération de Fribourg s'inscrit dans un courant d'inévitables changements. Elle marque une période de rupture entre les institutions territoriales traditionnelles et de nouveaux espaces émergents. La création d'une agglomération correspond donc à une stratégie d'adaptation à ces changements. Sa dimension doit lui permettre de mieux se défendre sur le marché suisse et international et de mieux s'insérer dans le nouveau réseau des villes suisses.

Les réactions à l'intérieur comme à l'extérieur du canton sont d'ores et déjà nombreuses. Certains nous traitent d'utopistes, d'autres de pionniers. D'autres encore nous envient, certains, par contre, pensent déjà à d'autres solutions. L'avenir dira si nous avons vu juste. Pour ma part, je crois plus que jamais à l'agglomération, car j'aime Fribourg - notre canton et sa population méritent un brillant avenir.

Die Saane ist das Rückgrat unseres Kantons. Ich sehe sie nicht als Sprachgrenze zwischen Deutsch und Welsch sondern im Gegenteil als Verbindung zwischen zwei Kulturen, die sich harmonisch ergänzen. Gerade darum können wir uns die Agglomeration nicht ohne deutschsprachige Gemeinden vorstellen. Ich möchte es hier nicht unterlassen des grossen Arztes, Schriftstellers und Historikers Peter Boschung zu gedenken, der stets in Erinnerung gerufen hat, dass das Zusammenleben französischer und deutscher Sprache und Denkensart das wichtigste und dauerhafteste Wesensmerkmal Freiburgs bildet.

Ensemble, nous allons dès lors entamer le travail que le législatif du canton nous a confié au nom de notre population. Comme je le dis dans ma convocation à la séance d'aujourd'hui, je souhaite vivement que nos travaux permettent d'aboutir à des solutions adaptées aux besoins de notre région et de notre canton. Ils devront tenir compte des intérêts de toutes les communes impliquées. C'est dans cet esprit que nous devons travailler. Beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites sur l'agglomération au sens de notre loi. Un certain scepticisme, voire un scepticisme certain, s'est fait jour durant ces dernières années dans divers milieux politiques et dans une partie de la population. Certains voient dans la future agglomération la planche de salut pour tous les problèmes que nous rencontrons actuellement, d'autres ont déjà condamné l'agglomération à l'échec. Le seul constat qui s'impose est celui que pour le moins l'acte législatif de 1995 n'a pas laissé indifférent. C'est bon pour notre démocratie. Nous n'allons dès lors pas travailler avec des états d'âme mais avec du réalisme et du pragmatisme. C'est la raison pour laquelle je souhaite que soit présenté très rapidement à votre assemblée une proposition visant à instaurer trois groupes de travail qui auront à analyser dans la durée d'une année les domaines de la collaboration possible au sein de l'agglomération, les incidences financières de l'opération, ainsi que la nécessité d'éventuelles modifications de la loi. Je suis persuadé qu'un tel état des lieux nous montrera d'une façon plus précise la voie que nous avons à suivre afin d'atteindre le but visé par la loi. L'emballage

définitif peut attendre, c'est le contenu qui mérite pour l'instant notre attention. Les débats devront être vifs et francs mais exempts de toute politique partisane. L'action politique n'est pas là pour enfermer la démocratie dans un corset mais pour être « la science de la liberté » comme le rappelait Proudhon. J'aime Fribourg - Préparons ensemble son brillant avenir. Que vive l'agglomération !

Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks. : Sehr geehrter Herr Präsident, Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident, Sehr geehrte Mitglieder der konstituierenden Versammlung. Die Zweisprachigkeit unserer Versammlung soll nicht in erster Linie in langwierigen und unnützen Wiederholungen zum Ausdruck kommen. Meine nachfolgenden Ausführungen sind deshalb keine Übersetzung der Begrüssung unseres Präsidenten.

Als beratendes Mitglied dieser Versammlung möchte ich Ihnen zu Beginn unserer gemeinsamen Aufgabe vielmehr meine folgenden Überlegungen, die vor allem auch jene des Oberamtmannes des Sensebezirks sind, kund tun.

Ich lade Sie, sehr geehrte Damen und Herren, ein - vielleicht müsste ich sagen - ich rufe Sie auf, die gestellte Aufgabe unvoreingenommen also ohne Vorurteile und ohne vorgefasste Meinungen anzugehen. Nicht Skepsis, Zweifel und Unsicherheit, sondern Offenheit, Mut und Kreativität sollen unsere Arbeit prägen. Dennoch gilt es, pragmatische Lösungsansätze für die im Raume stehenden Herausforderungen zu erarbeiten und zu finden. Wir arbeiten nicht in erster Linie für eine politische Gruppierung oder im Interesse der Gemeinde, die wir vertreten, sondern für die Bevölkerung dieser Agglomeration.

Grundlage unserer Aufgabe ist natürlich das Agglomerationsgesetz. Es gilt aber auch, auf anderer Ebene festgelegte Absichten und gemachte Überlegungen einzubeziehen. Ich denke insbesondere an den Bericht des Bundesrates vom 19. Dezember 2001 zur Agglomerationspolitik und auf die Publikation der Herren Dafflon und Ruegg, wobei ich meiner Erwartung Ausdruck gebe, dass Letztere konstruktiv, d.h. ohne gegenseitige Belehrungen, in unsere Arbeit einbezogen werden kann.

Im Vorfeld der Festlegung des provisorischen Perimeters der Agglomeration stand namentlich auch der Einbezug der Gemeinden Tafers und Dürrenäsch zur Diskussion. Ohne diese Diskussion neu entfachen zu wollen, möchte ich - als Oberamtmann des Sensebezirks - zu diesem Thema dennoch festhalten, dass für den Sensebezirk die Rolle und Verpflichtungen dieser beiden Gemeinden gegenüber den auf Bezirksebene bestehenden Gemeindeverbänden weiterhin Priorität haben müssen. Diesen Grundsatz verneinen zu wollen würde zu einer nicht annehmbaren Schwächung der übrigen Gemeinden des Sensebezirks führen und von diesen nicht akzeptiert. Dass die Gemeinden Tafers und Dürrenäsch gewillt sind auch auf

Agglomerationsebene zusammen zu arbeiten, haben sie bisher mehrfach bewiesen (Verkehr, Kultur, Forum). Diese Zusammenarbeit ist nun im Rahmen der Agglomeration einerseits und den Möglichkeiten dieser beiden Gemeinden andererseits zu definieren und weitere Bereiche zu prüfen.

Gestatten Sie mir, abschliessend auf die eingangs angesprochene Zweisprachigkeit zurück zu kommen. Die konstituierende Versammlung kann zum Testfall für gelebte Zweisprachigkeit werden. Nicht gegeneinander, nicht nebeneinander, nur miteinander können wir dieser Herausforderung gerecht werden. Gelebte Zweisprachigkeit bedeutet für mich nicht systematische oder Simultanübersetzung sämtlicher Voten, sondern, aufbauend auf der Annahme des passiven Sprachverständnisses, der Grundsatz: jedes Mitglied spricht in seiner Muttersprache. Hingegen werden Dokumente, die als Entscheidungsgrundlage auf Gemeindeebene dienen, in beiden Sprachen vorliegen müssen. Die zwei Sprachen und damit verbunden die beiden Kulturen, dürfen nicht als Erschwernis, sondern als Chance, Bereicherung und gegenseitige Ergänzung bei der Lösung der gestellten Aufgabe sein.

Sehr geehrte Delegierte, die Aufgabe, die Herausforderung ist gestellt. Packen wir sie gemeinsam an! Ich wünsche uns zum Gelingen Glück, Mut und die notwendige Diplomatie.

Pascal Corminboeuf, Président du Gouvernement, Directeur de l'intérieur.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs. Sehr verehrte Damen und Herren Delegierte. Votre assemblée de constitution de l'agglomération s'incarne dans un contexte de profond bouleversement des structures communales. Je ne parle pas ici des travaux de la Constituante. Je parle de l'accélération des procédures de fusion. Actuellement, près des deux tiers des 223 communes restantes sur 279 au départ sont en voie de concrétisation ou de réflexion avancée. Le chiffre qui paraissait utopique de 120 communes semble tout à fait réalisable à très court terme et ceci de manière volontaire. Cela signifie aussi que ces nouvelles communes seront plus exigeantes envers leur centre cantonal avant d'accepter des changements que certains d'entre vous appellent de leurs vœux.

Die früher utopische Zahl von 120 Gemeinden scheint heute plötzlich möglich und zwar innert sehr kurzer Zeit und auf freiwilliger Basis. Dies bedeutet auch, dass die neuen Gemeinden höhere Anforderungen an das Kantonszentrum stellen werden und Änderungen die manche von Ihnen wünschen, nicht einfach hinnehmen werden.

Je le dis comme je l'ai entendu. La tentation est aussi grande chez certains de faire échouer le projet d'agglomération par implosion ou par autocombustion. Le Conseil

d'Etat au contraire a toujours répété qu'il faisait confiance à un centre cantonal fort, c'est-à-dire à vos dix communes pour être ce phare dont le canton a besoin. Nous avons la chance d'être le seul canton à posséder une loi qui n'est sûrement pas parfaite, vous nous l'avez assez rappelé sur tous les tons, mais elle a le mérite d'exister. Le Conseil d'Etat a déjà dit qu'il était prêt à proposer au législateur, qui faut-il le rappeler est le Grand Conseil, des modifications même importantes, même entièrement novatrices, mais pas avant d'avoir testé l'outil actuel.

Die Regierung hat sich hohe Ziele gesteckt, als sie den Perimeter festlegte. Sie entschied sich für die einzige Lösung, die im Vergleich zu allen anderen möglichen Agglomerationen unseres Landes einen Pluspunkt aufweist. Eine zweisprachige Agglomeration zwischen zwei starken Zentren des Landes. Lausanne in der französischsprachigen Schweiz und Bern in der deutschsprachigen Schweiz

C'est parce que nous croyons qu'on ne peut plus cacher notre atout principal - le bilinguisme - que nous voulons donner un plus à ce qui devrait être la première agglomération créée dans notre pays. Et puis, les chiffres étant ce qu'il sont, il faut bien admettre que les 39 km² des deux communes de la Singine apportent un espace bien venu à la grandeur spatiale de l'agglomération qui fait 84 km² avec ces deux communes. En effet, les 65'670 habitants de vos dix communes, soit le 28 % de la population du canton, couvrent, vous le savez, à peine plus de 5 % de sa surface. En plus, dans le périmètre provisoire, on a la chance de compter trois raccordements autoroutiers, ce qui est un gros avantage.

Sehen wir die Zahlen an, so sind die 39 km² der zwei Sensler Gemeinden eine willkommene Vergrösserung der Fläche der Agglomeration. Die etwa 65 Anwohnerinnen und Einwohner ihrer 10 Gemeinden, d.h. 25% der Bevölkerung des Kantons beanspruchen gerade mal 5% seiner Fläche. Ausserdem befinden sich im provisorischen Perimeter drei Autobahnzufahrten.

Il y a des craintes légitimes chez chacun des partenaires, mais le Conseil d'Etat préfère mettre son espoir dans la force de réflexion créatrice de chacune et de chacun des délégués ainsi que sur les propositions qui peuvent voir le jour dans chacune des communes partenaires. Une autre tentation pernicieuse serait de partir dans ce projet en espérant secrètement qu'il échoue, donc en évitant de s'y investir à fond. J'ai parlé de projet. A dessein. J'ai découvert que la première utilisation de ce mot dans la langue française est contemporaine de l'entrée de Fribourg dans la Confédération. A l'époque, on a d'abord écrit « pourjet » et puis ensuite projet. C'est donc un mot qui traduit une pensée positive, le contraire d'un rejet. La démarche peut aboutir à contre-projet, si on trouve mieux. Mais encore une fois, seulement après avoir essayé franchement. Certains parmi vous rêvent d'un volet fiscal. D'autres le rejettent violemment. Les communes de Düdingen et de Tafers ont la crainte de ne plus pouvoir jouer leur rôle de moteur du district, si elles doivent trop s'investir dans

l'agglomération. Vous, comme délégués élus, avez une totale liberté pour inventer un projet porteur d'espoirs. On vous jugera sur vos audaces et non pas sur vos peurs.

Manche von Ihnen träumen von steuerlichen Kompetenzen, andere sind strikte dagegen. Die Gemeinden Düdingen und Tafers befürchten, ihre Rolle als treibende Kraft ihres Bezirks zu verlieren, wenn sie sich zu stark für die Agglomerationen einsetzen müssen. Ich bitte sie alle jedoch eines im Auge zu behalten, als gewählte Delegierte stehen Ihnen alle Möglichkeiten offen ein zukunftsgerichtetes Projekt zu entwerfen. Man wird Sie nach Ihrem Wagemut, nicht nach Ihren Bedenken beurteilen.

Il existe certaines craintes légitimes dont l'assemblée devra tenir compte. Les difficultés financières de certaines de vos communes ne sont pas plus fortes que celles de nombreuses autres communes qui ne sont pas dans le périmètre. Le Conseil d'Etat est conscient de ces difficultés qui surgissent partout dans le canton. Une rencontre avec des délégués des deux associations de communes, l'Association fribourgeoise et l'Association des grandes communes et chefs-lieux, est prévue tout prochainement, la semaine prochaine. Le programme gouvernemental devra mettre l'accent sur une refonte totale de la classification des communes, sur une nouvelle péréquation ainsi que sur une clarification des tâches et une répartition nouvelle des charges. Vous pouvez être, vous serez au coeur de ces réflexions. La situation des finances cantonales souffre aussi du fait que le revenu moyen de notre canton est près de 20 % inférieur au revenu moyen du pays. La nouvelle péréquation financière entre les cantons, qui devrait déboucher sur un tout petit plus pour le canton de Fribourg, ne nous permettra en tout cas pas de faire l'économie d'une remise en question de nos structures et de nos prestations à la population et ceci, sur les niveaux cantonaux et communaux.

Es braucht eine Prise Volanturismus. Wir brauchen uns dessen nicht zu schämen. Ich bestätige ihnen im Namen des Staatsrates, unsere Bereitschaft im Rahmen der bestehenden Instrumente, unseren Beitrag zu leisten und bekräftige unsere Hoffnung, dass ihre Arbeit zu positiven Lösungen führt, die von allen Beobachtern im Land mit Interesse erwartet werden.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous redis notre disponibilité à travers les instruments existants et notre espoir que vos travaux débouchent sur des solutions positives attendues avec beaucoup d'intérêt par tous les observateurs de ce pays. Bonne chance Messieurs les Présidents Préfets, bonne chance à l'agglomération de Fribourg. Je vous remercie de votre attention.

Le Président. Merci, Monsieur le Président du Gouvernement, pour vos propos très engagés et nous en tiendrons compte durant nos travaux.

Wir kommen nun zu Punkt drei unserer Tagesordnung. Wahl eines provisorischen Büros. Gemäss Gesetz, Art. 5 Abs. 2 konstituiert sich die konstituierende Versammlung selbst. Sie hat sich ein Reglement zu geben und auch den Lastenverteilerschlüssel auszuarbeiten. Mein Kollege Zosso und ich, welche das Präsidium bilden, sind der Ansicht, dass man dem Modell, dessen was im Verfassungsrat vorgenommen wurde, folgen sollte, indem man dieses provisorische Büro ernennt. Wir haben somit drei Sachen zu beschliessen: erstens einmal das Prinzip selber, dann die Zusammensetzung und schliesslich, wenn möglich, die Wahl der Delegierten in dieses provisorische Büro.

Au point 3 de l'ordre du jour, nous avons à nous occuper du bureau provisoire. Mon collègue et moi-même sommes d'avis que l'on pourrait suivre le modèle de la Constituante puisque, selon la loi, nous avons à nous donner un règlement. Et, nous avons également à nous déterminer sur la clé de répartition des charges. Il s'agit donc d'une mission administrative. Il s'agit, pour le bureau, de gérer l'administration de notre assemblée constitutive et de faire en sorte que les propositions adéquates soient faites à l'assemblée sur la base d'une préparation efficace et concertée. C'est dans cette optique là que mon collègue et moi-même nous proposons la constitution d'un bureau provisoire. Nous aurons donc à décider du principe de la composition comme telle ainsi que de la nomination des délégués. Je rappelle que ce bureau provisoire, au-delà des tâches administratives qu'il a, pourrait être appelé aussi à guider les travaux des groupes de travail dont j'ai parlés dans mon allocution d'entrée et qui serait chargé de nous faire une analyse des domaines de la collaboration possibles ou nécessaires, des incidences financières que ces collaborations entraîneraient et, finalement, des éventuelles modifications légales qui pourraient s'imposer. Le but de l'opération, c'est effectivement de faire en sorte que nous sachions, dans un délai assez rapproché, dans quelle direction nous devons aller. Cela pourra rassurer certaines communes, mais aussi nous ouvrir les yeux sur certaines données que nous n'aurions pas encore cernées dans l'état actuel. Je l'ai dit, il s'agit de travailler avec pragmatisme, sans état d'âme. Alors, j'ouvre maintenant la discussion sur le principe même de la constitution d'un bureau provisoire. Est-ce qu'il y a une contestation au niveau des délégués concernant cette constitution. La parole n'est pas demandée. Pour la bonne forme, je demanderai à celles et à ceux qui approuvent cette proposition de le manifester en levant la main.

Au vote, la proposition est acceptée par 35 voix contre 0.

Le Président. Effectivement, nous sommes 35 présents. Donc à l'unanimité. Je vous remercie.

Was die Zusammensetzung betrifft, sind wir von der Idee ausgegangen, dass es sich hier um eine eher technische Angelegenheit handelt und man nicht zu vielzählig sein sollte, um diese Arbeiten im Vorfeld zu tätigen. Namentlich was die Ausarbeitung des Reglementes betrifft. Deshalb haben wir eine Fünferbesetzung samt den beiden Oberamtmännern vorgeschlagen, dies hauptsächlich aufgrund der Effizienz. Sie haben natürlich die Möglichkeit sich einerseits zur Anzahl zu äussern, was die Besetzung betrifft, andererseits natürlich auch, und das völlig frei und ungezwungen, was das Mitmachen, das eventuelle Mitmachen, der beiden Oberamtmänner betrifft.

Je vais ouvrir maintenant la discussion sur la question qui est celle de savoir si la composition de cinq membres vous convient. Ceci, nous l'avons proposé pour des raisons d'efficacité, puisqu'il s'agit d'un travail plutôt technique. Evidemment, vous pouvez aussi vous prononcer sans autres sur l'opportunité qu'il y a d'avoir au sein de ce bureau les deux Préfets. Je dois toutefois préalablement vous informer que j'ai reçu un courrier de la commune de Villars-sur-Glâne. Cette commune estime qu'une composition de cinq membres n'est pas suffisante, étant donné qu'elle ne garantit pas une représentativité adéquate, notamment d'un certain nombre de communes, puisque, comme vous le voyez dans la convocation, nous avons prévu un représentant de la Ville de Fribourg, un délégué d'une autre commune francophone et un délégué d'une commune alémanique. Donc, il y a cette proposition d'augmenter le nombre de cinq à sept. Je ne sais pas si un délégué de Villars-sur-Glâne souhaite s'exprimer.

Philippe Uldry (VSG). M. le Préfet, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs. Effectivement, la commune de Villars-sur-Glâne souhaite que le bureau provisoire comprenne sept personnes. Parmi les cinq personnes que vous avez prévus, deux sont déjà les deux Préfets présents ; il ne reste plus que trois personnes : une pour la Ville de Fribourg, une pour les communes francophones au nombre de sept, et une pour les communes alémaniques. C'est la raison pour laquelle nous proposons que ce nombre soit porté à sept, de manière à ce que la représentation soit meilleure, également peut-être aussi par des communes de plus petite taille. Je vous remercie.

Dominique de Buman (FR). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, Monsieur le Co-Président Préfet, Mesdames et Messieurs les délégués. Le Conseil communal de Fribourg ainsi qu'un certain nombre de délégués de notre commune appuient la proposition faite par Villars-sur-Glâne, dès le moment où il s'agit d'assurer une meilleure représentation des différentes communes, des langues et des sensibilités. Je crois que le chiffre de sept permet encore l'efficacité sans tomber dans le risque d'un nombre qui serait trop grand, compte tenu de la mission administrative et provisoire de ce bureau. Il nous semble également important que les communes aient une part qui soit plus importante par rapport à la proposition qui nous est faite ; en tout cas, de notre part aussi, c'est avec détermination que nous appuierons cette proposition de Villars-sur-Glâne.

Jacques Repond (GR). M. le Président du Gouvernement, Messieurs les Préfets, Mesdames, Messieurs. J'avais juste une question à poser au sujet du rôle de ce bureau provisoire. Je viens de vous entendre dire qu'éventuellement qu'en plus de tâches administratives, il pourrait être chargé de guider les travaux des trois groupes de travail que vous pensiez nous proposer. Je pars de l'idée qu'aujourd'hui, nous ne pourrions prendre aucune décision formelle quant à la constitution de ces groupes de travail ainsi qu'à leurs cahiers des charges, mais ça m'interpelle quand même dans le sens que si réellement, durant une année, ce bureau provisoire aurait comme tâche de guider les travaux de ces groupes de travail, ça donne quand même une responsabilité un peu plus consistante que de simples formalités administratives. Est-ce que vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus ?

Le Président. Le bureau provisoire, comme je l'ai dit, a comme tâche essentielle de préparer le règlement. Maintenant, si effectivement, le désir ou le souhait était confirmé d'avoir des groupes de travail, ce n'est bien sûr pas le bureau provisoire qui va s'occuper du travail d'exécution de ces analyses. Ce seront des groupes de travail qui seront formés selon consultation auprès des délégués des communes. Mais le bureau provisoire pourrait être amené à s'occuper de l'organisation et du déroulement administratif des travaux, d'entente avec le président ; ça ne dépasse pas ces limites là. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ?

Ursula Baumeyer-Boschung (DU). Werter Herr Staatsrat, werte Damen und Herren. Angesichts dessen, dass ein Vorschlag gemacht wird für sieben Personen in diesem Büro, könnte ich mir ebensogut vorstellen, dass alle Gemeinden vertreten sind und somit ein Zehnerbüro diese ganze Geschichte leitet. Das wäre der Antrag auch im Einverständnis mit den Kolleginnen und Kollegen, dass man das Büro so weit öffnet, dass jede Gemeinde einen Vertreter schicken kann

Le Président. Sie haben gesagt, ein Zehnerbüro, ein Vertreter aus jeder Gemeinde. Würden Sie da von den beiden Oberamtännern absehen oder würde das ein Zwölferbüro?

Ursula Baumeyer-Boschung (DU) Es würde ein Zwölferbüro.

Le Président. Nous avons une troisième proposition qui est celle de prévoir une représentation de chaque commune.

Vorschlag: ein Delegierter aus jeder Gemeinde plus die beiden Oberamtmänner.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? D'autres remarques ?

Christoph Allenspach (FR). Je parle aussi, je le crois, dans le même sens que mes collègues délégués de la ville. 10 ou voire 12 personnes déléguées, 2 Préfets, pour ce bureau provisoire, c'est certainement trop. Avant on a parlé d'efficacité ; ça, c'est une des choses. La deuxième, si on commence à énumérer tous les critères qui pourraient encore entrer en matière - il y en aurait beaucoup, je crois - c'est bien sûr notamment le nombre d'habitants pour chaque commune. Finalement, on pourrait dire que la Sarine a, je crois, 43 % de la population dans le périmètre ; la Singine, je ne suis pas très sûr, autour des 15 % et la Ville à peu près 40 %. Je suis plutôt de l'avis qu'on reste à 5. Notre Syndic l'a confirmé après pour la Ville. Je m'excuse, oui, sept ! Et qu'on ne monte pas un nombre trop élevé.

André Schoenenweid (FR). M. le Président, Messieurs les Préfets, Monsieur le Conseiller d'Etat, chers collègues et délégués. Dans cette discussion, je pense que l'important, c'est surtout la représentativité de toutes les communes, de tous les délégués dans les groupes de travail. Je pense que si on part à trois groupes de travail, voire quatre, il faudrait que, par exemple, les 39 délégués puissent participer dans les groupes de travail formés selon les thèmes qui restent encore à définir. Et je pense que là, toutes les communes peuvent se retrouver dans leurs sensibilités. Toutes les sensibilités politiques peuvent également se retrouver. Je trouve que la proposition à sept est tout à fait valable pour que l'on puisse se mettre rapidement au travail. C'est ça, je le crois, l'objectif de cette année de préparation. C'est surtout au niveau des commissions, des 3 ou 4 commissions ou groupes de travail que l'on doit vraiment discuter et non pas, malgré tout, au sein de ce bureau provisoire qui a une tâche plus administrative et technique. Je demande à tous les délégués de se rallier à cette idée de sept membres pour le bureau provisoire.

Ursula Baumeyer-Boschung (DU). Darf ich noch einmal präzisieren? Wir sind für ein Fünferbüro. Aber wenn man erweitert, dann ...

Le Président. Danke für diese Präzisierung.

Le Président. Est-ce qu'au niveau du délégué de Villars-sur-Glâne, vous pourriez nous donner une précision concernant la façon dont vous vous imaginez la représentativité pour un bureau de sept délégués.

Philippe Uldry (VSG). M. le Préfet, le premier souci, c'était de voir que, pour sept communes, il n'y avait qu'un seul délégué. La proposition que l'on pourrait faire, si on passe à une répartition de cinq délégués plus les deux Préfets, est la suivante : il resterait le délégué officiel de la Ville de Fribourg - si l'on veut, il serait possible de mettre un deuxième délégué pour Fribourg, compte tenu quand même de la population - de mettre deux délégués pour les sept autres communes francophones et un délégué pour les communes alémaniques. Ca serait une proposition 2 - 2 - 1.

Georges Baechler (GI). M. le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs. J'aimerais peut-être donné une autre variante. Nous sommes en faveur d'une composition du bureau à sept, mais il pourrait comprendre par exemple un représentant pour la Ville, un représentant pour Villars-sur-Glâne, un représentant de la ceinture de Fribourg qui correspond quand même à trois communes qui ont un potentiel relativement important. Resterait encore un poste vacant pour éventuellement la commune de Marly pour autant que les recours soient levés et que la chose suive son cours. Ce serait, à mon avis, plus représentatif au niveau des possibilités que ces communes peuvent apporter.

Le Président. Merci. Au vu de votre nom de famille, nous n'allions pas soupçonner un oubli volontaire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant ce point ?

Dominique de Buman (FR). Je crois qu'il est quand même important de partir sur des bases qui soient plus ou moins équilibrées. La Ville de Fribourg compte quand même 48 % de la population de l'ensemble du périmètre. Je pense quand même qu'il est logique que, sur un bureau de cinq, il est difficile de n'avoir qu'un représentant, alors que sur un bureau provisoire de sept, on peut aisément imaginer être représentés par deux personnes. A cela s'ajoute un autre argument qui n'a pas encore été invoqué : celui de la représentativité politique. Nous avons ici dans cette enceinte plusieurs forces et plus nous réduisons vers le nombre de cinq la présence des différentes forces de notre région, plus nous courons le risque, et c'est un démocrate chrétien qui vous le dit, il n'y ait quasiment que des membres de notre groupe ou de notre sensibilité. Il faut de temps en temps être lucides et il faut toujours être honnêtes vis-à-vis des autres. Il me semble que la représentation à sept garde encore cette efficacité et permet en même temps d'avoir des sensibilités différentes qui soient représentées. C'est notamment le cas de la Ville de Fribourg où

les forces sont très différentes et où nous tenons, pour tirer à la même corde, à ce que nous soyons aussi représentés de manière équitable indépendamment du nombre de la population. C'est pour cette raison là qui n'a pas été invoquée jusqu'à présent que je vous demande aussi d'avoir un bureau de sept. Mais on ne peut pas à la fois demander l'efficacité et prôner cinq et dire que subsidiairement, on serait pour un bureau de douze, comme je viens de l'entendre, parce que c'est ou bien ou bien. Sept se rapproche quand même du nombre de cinq, douze c'est pratiquement le doublement de la mise de départ ou de la variante. Le chiffre de sept est un compromis qui permet cet équilibre indispensable à nos travaux et il est évident que, si la variante de sept est retenue, il y aurait, en ce qui concerne la Ville de Fribourg, une proposition de deux sensibilités politiques différentes et principales de notre région.

Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks. Meine sehr verehrten Damen und Herren Delegierte. Ich bin nicht Mitglied der konstituierenden Versammlung. Ich erlaube mir dennoch hier zwei Bemerkungen zu machen. Ich erlaube mir sie daran zu erinnern, dass dieses provisorische Büro eine organisatorische Aufgabe hat, eine rein organisatorische Aufgabe. Wenn man hier auf dieser Ebene bereits mit politischen und mit regionalen Repräsentationen argumentiert, dann habe ich schlicht ein Bisschen Mühe. Hier wird nicht inhaltlich gearbeitet, hier wird organisiert. Ich glaube, das Fünfergremium, wie es von unserer Seite her vorgeschlagen wird, ist die richtige Grösse dafür. Die verschiedenen politischen und repräsentativen Sensibilitäten, die werden sicher und müssen im Rahmen der angekündigten Kommissionen berücksichtigt werden. Bleiben wir ein Bisschen pragmatisch.

René Schneuwly (GP) Monsieur le Président de séance, Monsieur le Président du Gouvernement, Monsieur le Préfet de la Singine, Chers Agglomérés. Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. Ce qui se passe maintenant est significatif de ce qui peut nous attendre et ne nous trompons pas sur le virage que nous devons prendre. Il y a visiblement de la compétition ou certains appétits qui sont dévoilés dans cette enceinte. Ce n'est forcément un bon signe mais il faut faire avec comme nous devons le faire pendant de nombreux mois encore. Je peux me joindre à la proposition qui est faite par mon collègue de Givisiez. Je vous demande de ne pas oublier simplement qu'il y a dans ce bureau, le Préfet de la Sarine, qui sauf erreur est un habitant de la Ville de Fribourg et qui a milité de longue date pour l'agglomération, et je crois qu'il va s'attacher à défendre les intérêts de la région tout comme M. le Préfet de la Singine. En revanche, il y a une connotation qui est donnée au niveau de la représentativité. Si l'on suit le raisonnement qui vient d'être donné, avec deux représentants de la Ville de Fribourg, je peux bien penser que la commune de Villars-sur-Glâne, qui est une des initiatrices de la démarche, revendique un siège, Vous aurez tout de suite compris qu'il ne restera plus qu'un siège pour six communes et on recommence dans le même problème. Je peux difficilement imaginer que des communes de la ceinture proche qui collaborent au niveau des transports, de la

culture, des infrastructures culturelles, de la promotion économique, disparaissent purement et simplement dans ce débat. Je crois que c'est un moment important, que les gens nous observent et que la constitution de ce bureau n'est pas aussi insignifiante et technique qu'on veut bien le dire ; c'est la raison pour laquelle, si on doit passer à sept personnes, je me rallie entièrement à la proposition qui a été faite par M. Baechler.

Le Président. Merci. D'autres interventions ? Il faut peut-être donner une précision par rapport aux déclarations de M. Schneuwly. Il est clair que pour nous, Préfets, nous devons évidemment faire abstraction de notre domicile. Nous ne traitons pas ce dossier, ce domaine en fonction de notre domicile. D'ailleurs, je vous rappellerai que la Ville de Fribourg fait partie du district de la Sarine et que la frontière n'existe que dans les esprits, mais elle n'est pas historique entre Sarine-Campagne et la Ville. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je passe donc au vote. Je vais d'abord faire voter la proposition à cinq. Celles et ceux qui sont pour une composition à cinq membres sont priés de le manifester en levant la main.

Dominique de Buman (FR). Ca va être du sport-toto. Il faudrait à mon avis, comme dans le débat du Grand Conseil, opposer les deux propositions les plus extrêmes, c'est-à-dire cinq à onze et celle qui a gagné à la proposition intermédiaire de sept comme on fait par rapport à une loi ; l'amendement par rapport à une proposition principale, la proposition principale par rapport au texte du Gouvernement. Il faut qu'il y ait une certaine cohérence des débats sinon chacun va se dire : je vote ça ou ça. Je demanderai qu'on refasse le vote en proposant cinq contre onze et la proposition qui a gagné contre sept. A ce moment-là, il y aura une transparence du vote.

Le Président. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que nous procédions de cette façon ?

Christian Marbach (DU). Werte Damen und Herren. Meiner Ansicht nach haben wir hier drei verschiedene Vorschläge und jeder Vorschlag kann einzeln abgestimmt werden und derjenige, der am meisten Stimmen hat, ist auch derjenige, der gewinnen wird. Meiner ... nach kann man nicht fünf gegen elf ausspielen und dann sieben dann acht gegen drei. Also meiner Ansicht nach ist das Vorgehen klar: es sind drei Vorschläge da und über alle drei wird abgestimmt und derjenige der am meisten hat entscheidet.

Le Président. Merci. Est-ce qu'il y a une autre remarque concernant le mode de vote ? Ca n'est pas le cas. Je procède à un vote qui est de savoir si vous acceptez le mode de vote que j'avais proposé et qui est soutenu par M. Marbach ou si vous êtes pour la motion d'ordre de M. de Buman.

Au vote, la prise en considération de la motion de Buman est acceptée par 24 voix contre 10. Il y a une abstention.

Au vote, la proposition à cinq membres (opposée à celle à douze membres) est acceptée par 17 voix contre 16.

Au vote, la proposition à sept membres (opposée à celle de cinq membres) est acceptée par 26 voix contre 9.

Le Président. Nous passons donc à l'élection des membres de ce bureau. Est-ce qu'il y a des propositions dans la salle concernant les membres du bureau ; je pars de l'idée que la présence des deux Préfets n'est pas contestée. Il resterait donc cinq membres à élire. Est-ce qu'il y a des propositions dans la salle ?

Gilles Bourgarel (FR) La Ville de Fribourg vous propose comme délégués M. Dominique de Buman, Syndic, et, j'aurais aimé un alémanique, mais comme le père de la loi sur l'agglomération est un francophone, ce n'est pas par rejet linguistique mais bien pour lui accorder légitimité à ce père, pour ne pas le priver de son bébé tout de suite, nous avons choisi M. Clerc.

Hildegard Hodel-Bruhlin (DU). Die beiden deutschsprachigen Gemeinden Tafers und Dündingen schlagen vor: Herrn Roman Schwaller, Ammann von Tafers.

Georges Baechler (GI). Pour représenter la ceinture proche de Fribourg, nous proposons la candidature de M. René Schneuwly, Syndic de Granges-Paccot.

Le Président. Merci. M. René Schneuwly est proposé. D'autres propositions, il nous manque encore une personne. Evidemment, vous pouvez en proposer plus. On passera à un vote si nécessaire.

Philippe Uldry (VSG). La commune de Villars-sur-Glâne propose Mme Annelise Meyer-Glauser, qui siège à la Constituante.

Le Président. Nous nous trouvons dans la situation d'avoir le nombre de membres requis pour ce bureau, à savoir sept. Ma question aux délégués : est-ce quelqu'un demande que nous procédions au vote par scrutin de listes ou est-ce que nous pouvons procéder par une élection tacite. Est-ce que quelqu'un demande le vote au bulletin secret ?

Sont élus membres du bureau provisoire :

- M. Dominique de Buman (FR),
- M. John Clerc (FR),
- M. Roman Schwaller (TA),
- M. René Schneuwly (GP),
- Mme Anneliese Meyer (VSG),
- M. Marius Zosso, Préfet de la Singine,
- M. Nicolas Deiss, Préfet de la Sarine,

Le Président Selon le point 4 de l'ordre du jour, nous passons aux déterminations éventuelles des délégués.

Francis Maillard (MA) M. le Président du Gouvernement, M. le Préfet de la Sarine, M. le Vice-Président, Mesdames et Messieurs. Il faut quand même que je m'exprime un peu puisque je suis tout à fait seul ce soir. Mesdames et Messieurs, hier soir, le Conseil communal de Marly a longuement parlé de la séance constitutive de ce soir lors de sa réunion hebdomadaire. Il m'a d'emblée prié de vous dire son étonnement et sa déception à propos de la non-participation des trois délégués qui, avec moi, devaient constituer la délégation. Des recours ont été déposés, vous le savez. Ces recours sont la cause de ma grande solitude de ce soir. Mais soyez certains, Mesdames et Messieurs, je n'en ferai pas une dépression. Le Conseil communal unanime regrette cependant cette situation et s'étonne qu'aucune décision n'ait été prise à ce jour. Il se pose la question de savoir si cette assemblée constitutive de l'agglomération n'aurait pas pu être déplacée, dès le moment où la délégation d'une des importantes communes de cette agglomération ne comporte qu'un seul délégué, alors que la loi lui en donne quatre. C'est un secret de Polichinelle de dire que la commune de Marly est sans aucun doute l'une de celles qui ont le plus manifesté leur scepticisme à l'égard de l'agglomération. La commune de Marly a osé dire tout haut ... je vous laisse terminer ! Ce n'est pas qu'une affaire de gros sous, Mesdames et

Messieurs. Les réflexions que le Conseil communal de Marly a faites depuis que ce dossier est en discussions vont bien au-delà de simples considérations financières. Rappelons tout d'abord que le Conseil communal de Marly s'est prononcé favorablement pour l'agglomération. Dans sa réponse au Conseil d'Etat chargé de tracer le périmètre, Marly a souhaité un grand périmètre dans lequel devaient aussi figurer les communes de langue allemande proches de Fribourg. Pour nous, seul un grand périmètre peut assurer une certaine démocratie dans d'éventuelles décisions. Le Conseil d'Etat est allé dans ce sens. Nous l'en remercions vivement.

L'agglomération est bilingue, c'est tant mieux. Cela étant, l'honnêteté veut aussi que je rappelle qu'une majorité du Conseil général de Marly est défavorable à l'agglomération ; déjà, parce qu'il s'agit d'une administration parallèle qui va forcément coûter quelque chose et qui vient en quelque sorte se placer au-dessus des structures communales, le Conseil communal et le Conseil général, ce qui est très mal perçu. D'autre part, je dois aussi rappeler que, dans le cas d'un vote, la population de Marly, un vote consultatif, s'est prononcée aussi contre l'agglomération à une majorité évidente. C'est un message dont nous devons aussi tenir compte. Il est clair que le Conseil communal de Marly travaillera dans le cadre de cette agglomération, puisque la commune a été intégrée par le Conseil d'Etat, qui en l'occurrence n'a fait qu'appliquer la loi. Nous collaborerons de manière très critique mais avec un état d'esprit d'ouverture. Le Conseil communal est d'avis qu'avant de devenir un outil pour de nouvelles dépenses liées, ce que nous craignons, nous souhaitons que l'agglomération soit dans un premier temps un lieu de réflexion et les déclarations faites par M. le Président, M. le Préfet Deiss, m'ont en quelque sorte rassuré à ce sujet. Nous allons d'abord réfléchir et c'est une bonne chose. D'autre part, soucieux des contacts privilégiés qu'elle entretient depuis des décennies dans de nombreux domaines de la vie sociale, culturelle et économique avec les communes voisines de la rive droite de la Sarine, la commune de Marly est d'avis que la constitution de l'agglomération ne doit pas provoquer une coupure, ne doit pas provoquer certaines peurs ou empêcher des évolutions vers des rapprochements de communes qui sont actuellement en cours. Le Conseil communal de Marly sera très attentif à ce sujet. Enfin, et je termine, la commune de Marly, respectueuse de la volonté maintes fois manifestée dans le cadre du Conseil général de Marly, demande une révision de la loi sur l'agglomération allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la démocratie, notamment au moment du vote sur les futurs statuts que nous devons élaborer dans le cadre de cette assemblée. M. le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. Voilà la déclaration que le Conseil communal de Marly, et ce n'est pas une déclaration personnelle, m'a prié de vous faire. Merci.

Le Président. Merci au Syndic de Marly. Très brièvement concernant les recours. L'échange d'écritures, parce que vous le savez, il y a un échange d'écritures, s'est terminé le 16 janvier. La décision n'a pas encore pu intervenir. Elle est relativement délicate. Elle est plus délicate que la décision que j'avais à prendre pour la première série de recours. Je tiens ici aussi à remarquer que les recours ont, d'après le CPJA,

effet suspensif et le Bureau du Conseil général n'a pas demandé la levée de l'effet suspensif. Ce qui veut dire que, malheureusement, ces délégués n'ont pas pu siéger aujourd'hui. En ce qui concerne le déplacement, je n'ai pas jugé utile de le faire. Je voulais que ce signal politique fort soit donné maintenant au début de l'année. Vous savez très bien que, selon la décision que je prendrai, il peut y avoir des recours et on peut se retrouver devant le Tribunal fédéral, c'est-à-dire dans deux ans, donc pratiquement dans le délai dans lequel nous devrions avoir fait avancer nos travaux. Merci à la commune de Marly de nous exprimer son esprit positif de collaboration. Effectivement, comme je l'ai déjà dit, nous allons travailler de façon pragmatique en tenant compte de ce que nous avons déjà pu entendre de la part de citoyens ou d'opposants ou de partisans de l'agglomération. D'ailleurs, la proposition que j'ai émise vise précisément à faire cet état des lieux rapidement pour que nous ne fassions pas trois ans de travaux voués peut-être à un échec.

Dominique de Buman (FR). M. le Président du Conseil d'Etat, M. le Préfet de la Singine, Mesdames et Messieurs les Délégués. Le moment que nous vivons ensemble est solennel et une page d'histoire s'écrit. L'avenir dira si elle aura été lumineuse et si elle aura servi à faire progresser les institutions. Le problème des villes-centres et des agglomérations est connu depuis longtemps, indépendamment de la couleur des chiffres des budgets et des comptes des collectivités locales. Ce problème se manifeste notamment par des surcharges de frais d'infrastructures et de fonctionnement et engendre, par conséquent, des injustices indéniables. Ce problème est en outre lié à un développement chaotique de l'aménagement du territoire, au caractère désuet des frontières communales et souvent, pourquoi ne pas le dire, à l'absence de courage ou de lucidité. Le territoire de notre ville, parce que le phénomène des villes-centres n'est pas partout absolument identique, le territoire de notre ville est trop petit. Il a été dessiné de manière rapide et quelque peu arbitraire en 1803, à l'époque de la séparation entre la ville et le canton, à l'époque de la séparation de la ville et des anciennes terres sans aucune prévision de l'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle et de l'autoroute A 12 à la fin du XX^e. Il s'ensuit de grandes capillarités et, si les charges restent au centre, le périmètre de vie, ce que la loi appelle la communauté de destin, s'est fortement élargi et il y a donc un hiatus.

C'est le lieu de remercier publiquement le délégué désigné tout à l'heure au sein du bureau provisoire et député à l'époque, M. John Clerc, auteur de la motion et qui a permis à notre Grand Conseil cantonal d'adopter la loi en 1995. Certes, à l'époque, il y avait encore des réflexes de peurs liés à d'anciens comportements ou à des satisfactions de pouvoir s'en prévaloir. Mais aujourd'hui, nous sommes là ensemble pour gérer les problèmes actuels et essayer de dessiner de manière quelque peu visionnaire l'avenir. Il s'agit, d'autre part, de renforcer le pôle de Fribourg au sens large du terme pour l'asseoir entre l'arc lémano-centrique et le triangle d'or. Cette opération doit se faire dans l'intérêt bien compris de tous à moyen terme déjà et dans un esprit de dialogue et d'ouverture. C'est la raison pour laquelle la Ville de Fribourg,

par son Conseil communal, entre en matière sur le processus proposé. Notre Conseil émet toutefois un certain nombre de conditions et d'observations. L'agglomération est une institution nouvelle qui a été décrite dès le départ comme étant un niveau de décisions supplémentaire sans qu'il y ait forcément d'avantage de substance ; en d'autres termes, cette institution pourrait, si elle est mal concrétisée, n'engendrer que des frais de fonctionnement qui ne compenseraient pas les économies d'échelle assurées par la collaboration plus grande. L'agglomération ne devrait être normalement qu'une étape. L'étape ne signifie pas forcément qu'à la fin du processus, il y ait une fusion au sens de la loi actuelle et il est imaginable que, dans les groupes de travail qui ont été évoqués tout à l'heure, on pense à d'autres voies, à des troisièmes voies qui se ressembleraient aux anciens regroupements de communes, c'est-à-dire où l'on tire avantage de la mise en commun de tout ce qui est matériel, mais où l'aspect humain, l'aspect local, l'aspect identitaire est préservé de manière à tenir compte des enseignements et des expériences qui ont eu lieu ailleurs.

L'agglomération au sens juridique adoptée en 1995 ne contient aucun volet fiscal. A l'époque, c'était certainement un des éléments majeurs pour qu'elle suscite un brin d'enthousiasme chez ceux qui avaient de l'idéalisme, mais également un brin de certitude ou de sécurité chez ceux qui voulaient aller trop loin. Il y a des fois des unanimités qui cachent de profondes différences de vues. Aux yeux du Conseil communal de Fribourg, toutefois, il m'apparaît très clairement nécessaire d'affirmer aujourd'hui que, pour nous, l'agglomération n'a de sens que si elle englobe un volet fiscal et si le volet fiscal a pour concrétisation un taux unique dans le cadre du périmètre. Vient dès lors la question de l'intervention de l'Etat dont il n'a été que furtivement question aujourd'hui sauf à entendre tout à l'heure que l'Etat offrait ses services dans l'état des instruments actuels et cela n'a échappé à personne que vraisemblablement notre Gouvernement n'entendait pas donner le coup de pouce qu'il octroie à quelques 240 autres communes de notre même canton auquel nous appartenons. Tout le monde sait dans cette enceinte que le décret sur les fusions de communes a une durée limitée, certes, mais qu'aujourd'hui, il ne fait bénéficier que des communes qui plafonnent à 1'500 habitants et que toutes les autres communes, par solidarité active et tout à fait lucides, participent à cet effort de réorganisation du canton. Il est donc aussi de la tâche de la Ville de Fribourg de faire un pas et de faire des propositions qui ne soient pas d'unique sacrifices demandés aux autres communes de quel que périmètre que ce soit. Il est donc important que, dans la réflexion que nous allons mener ensemble, l'Etat nous aide et nous aide concrètement, pourquoi ne pas le dire par la prise en charge du différentiel fiscal pendant une période transitoire à déterminer, de telle manière que le temps mis à la mise en oeuvre d'une agglomération permette de retirer les premiers bénéfices, les premières économies d'échelles pour que le taux fiscal retenu initialement soit incitatif et ne soit pas une entrave pour la plupart des collectivités publiques. S'il y a de la justice à rétablir, il y a toujours de la psychologie à respecter et on sait que tout exécutif communal qui va devant son Conseil général ou devant son Assemblée communale doit tenir compte de l'aspect matériel et on ne pourra avancer à pas sûrs que si ces pas sont précisément appuyés par le Gouvernement dans un esprit

d'égalité de traitement de toutes les communes de notre canton. Il faut donc réétudier la loi, la simplifier et la compléter à la fois, mais sans, et c'est important de le dire, que ce temps de réflexion ne soit imputé sur le délai de trois ans compris à l'article 10 de la loi sur les agglomérations. Parce qu'au terme de ce délai de trois ans, cela signifierait, cela n'a pas été dit non plus tout à l'heure, ce qui aurait pu être inquiétant, qu'au terme du délai de trois ans, c'est le Conseil d'Etat qui empoignerait le dossier des statuts et risquerait de nous imposer de manière fort peu démocratique ce dont une majorité d'entre nous ne voudrait pas. Et dans ce sens, nous sommes certainement tous d'accord dans cette enceinte, c'est que s'il y a des accords à faire, ils doivent être faits de manière équilibrée et il conviendra peut-être d'avoir une révision partielle et préliminaire de cette loi dans le sens que le délai de trois ans ne soit pas imputé avec le travail nécessaire à l'aboutissement des travaux.

Quant au périmètre, dont il n'a pas non plus été question, il importe aux yeux du Conseil communal de ne pas forcer des communes qui, par leur position, leur statut, leur histoire ou leurs missions ne peuvent se retrouver intégrées au sein de l'agglomération. Aussi bien la Ville de Fribourg a toujours souhaité du courage et l'avancée des institutions, aussi bien ne pas tenir compte de manière téméraire de la volonté exprimée par certains pourrait nous mener de manière suicidaire à l'échec et à la perte de temps. Couvrir un périmètre large est certes idéaliste et correspond aux statistiques fédérales en matière d'urbanisme, mais c'est aussi courir le risque de l'inertie puisque toutes les communes doivent s'entendre de par la loi sur l'agglomération sur les tâches à accomplir. Et ce n'est qu'ensuite que l'on pourrait, en cas de désaccord trop profond, sortir de l'institution, mais à quelles conditions ! Ce ne sont pas des conditions de liberté, c'est de la liberté surveillée. Il faudrait par contre intensifier, et dans une vision globale, le nombre de conventions à établir à côté de l'agglomération, de telle manière qu'on puisse avoir à la fois l'agglomération juridique, qui existe, qui a le mérite d'exister même si le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf avait dit, il y a encore peu, que c'était une coquille vide, il a un peu changé aujourd'hui son langage, donc de manière à avoir à la fois l'agglomération juridique stricte, mais aussi l'agglomération de fait, économique, sociale et urbanistique. C'est dans cet esprit positif, mais également clair, que le Conseil communal de Fribourg et nos délégués s'engageront dans un esprit de dialogue, de franchise et de respect dans un processus nouveau qui devrait faire de Fribourg un canton pionnier.

Le Président. Merci, M. le Syndic de la Ville. Je dirai simplement qu'effectivement les travaux doivent se faire quelle que soit la direction en tenant compte du délai « fatidique », ce qui veut dire que je souhaite réunir assez rapidement une prochaine séance de l'assemblée constitutive. Je ferai en sorte que le bureau fasse des propositions adéquates quant à la marche à suivre pour ces commissions qui doivent être chargées de ces études. Pour ce qui est du Gouvernement, nous avons le Président parmi nous. Je lui cède la parole pour quelques réflexions.

Pascal Corminboeuf, Président du Gouvernement, Directeur de l'intérieur.

M. le Président, Messieurs les Délégués. Trois réponses courtes. La première, je n'ai pas changé de langage par rapport à l'expression « coquille vide ». Je l'ai utilisée simplement pour dire qu'on avait l'instrument, qui est la coquille, mais que, pour l'instant, on n'avait encore rien utilisé de ce qui était possible. C'est vrai que cette loi date maintenant de sept ans. Mais, je peux vous dire qu'il y a un immense intérêt - M. le Syndic de Fribourg fait partie comme délégué des villes suisses d'un groupe « Bund - Kantone - Städte Tripartite Konferenz » où Mme Leiser a travaillé pendant deux ans comme cheffe d'un groupe de travail - et qu'on est très impatients. Mme Leiser a encore fait un rapport la semaine passée à la réunion des représentants des cantons, et les autres agglomérations potentielles de ce pays sont très curieuses et intéressées de savoir de ce qu'on pourrait faire de cet instrument dans le seul canton qui possède une loi. C'est dans ce sens là que j'avais utilisé le mot « coquille vide ». Aujourd'hui, la coquille commence à se remplir pour moi. Voilà ce que je souhaitais dire.

La deuxième chose, c'est vrai que j'aimerais rassurer M. de Buman aussi. Si le Gouvernement, à l'exception des candidats au Conseil d'Etat qui n'étaient pas membres du Gouvernement, a été très précis concernant le décret sur les fusions de communes en disant qu'il n'entend pas le prolonger, je crois que vous n'avez jamais entendu les membres du Gouvernement dire que les trois ans prévus dans la loi sur les agglomérations étaient absolument à respecter. Nous sommes bien conscients que les retards pris - on en a parlé encore aujourd'hui - par la mise en place et la détermination du périmètre ne sont pas de la faute des délégués qui êtes ici aujourd'hui et qui êtes appelés à travailler. Je crois que, dans le sens des propos de M. de Buman, il vaut mieux prendre quelques mois de plus pour aboutir que d'être bloqués. Je n'ai jamais entendu un seul de mes collègues dire qu'il souhaitait faire ces statuts pour l'agglomération. Dans ce sens là, je peux vous rassurer.

Et la dernière remarque. C'est vrai que j'aurais aimé en dire un tout petit peu plus aujourd'hui sur le soutien possible ou sur les changements possibles. Mais, vous comprendrez que nous sommes en train d'élaborer un programme gouvernemental et un plan financier. Nous avons eu une première journée complète consacrée à ce sujet. Nous devons donner deux, trois points forts par direction pour la fin du mois de février. Je peux déjà vous dire que un des points forts de la Direction de l'intérieur, des communes et de l'agriculture, ce sera justement une refonte complète des structures communales et surtout de la péréquation comme je l'ai dit, de la classification et de la répartition des tâches et des charges. Je peux vous dire aussi qu'on a déjà pris, M. de Buman, les dispositions suivantes : Pour Mme Leiser, on a demandé au groupe de travail « Bund - Kantone - Städte » de la libérer des 30 % de travail qu'elle faisait justement pour ce groupe de travail de l'agglomération, parce qu'on estime que, pendant deux ans, le canton de Fribourg a beaucoup donné et que c'est elle qui sera, si le Conseil d'Etat l'accepte, mais je ne pouvais pas encore le dire aujourd'hui, la cheffe de projet de cette refonte complète de tout ce qui concerne nos communes. Et je crois que personne mieux qu'elle ne pouvait mener ce projet. Je vous le dit parce que la question a été posée, mais je ne peux pas décider tout seul.

comme Président et M. le Syndic de Fribourg le sait mieux que personne de ce que le Conseil d'Etat doit décider. Voilà les trois précisions que je souhaitais apporter.

Le Président. Merci à M. le Président du Gouvernement. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?.

Roman Schwaller (TA). Es ist kein Geheimnis, dass der Gemeinderat von Tafers den Staatsratsbeschluss von 04. Juli 2000 nicht mit grosser Begeisterung zur Kenntnis genommen hat. Der Einbezug unserer Gemeinde in den provisorischen Perimeter der Agglomeration Freiburg hat Fragen aufgeworfen und auch Ängste und Befürchtungen geweckt, und zwar nicht nur in Tafers.

Die Bedenken rühren auch daher, dass wir glauben, dass der Sensebezirk Düdingen und Tafers braucht. Als Hauptort haben wir dabei eine spezielle Verpflichtung. In vielen Bereichen sind wir klar in Verbände im Sensebezirk eingebunden und ein Austritt aus diesen Verbänden ist undenkbar.

Sprechen wir es klar aus. Die ganze Agglomerationsfrage wird nicht zuletzt eine Frage des Geldes sein und wir verfügen nicht über die nötigen Mittel, um in zwei geografischen Räumen neue Verpflichtungen mit zusätzlichen Auswirkungen für die Gemeinde zu übernehmen, oder um es mit dem Volkmund zu sagen, um auf zwei Hochzeiten gleichzeitig zu tanzen und zweimal die Hochzeitsmusik zu bezahlen. Der Sinn dieser Agglomeration wird es ja wohl auch nicht sein, einfach Finanzlasten anders zu verteilen.

Wir fordern eine sofortige Änderung des Gesetzes. Wir wollen, dass nach Vorliegen des Statutenentwurfs die Bürgerinnen und Bürger von Tafers selber entscheiden können, ob unsere Gemeinde unter Kenntnis aller Konsequenzen Mitglied einer künftigen Agglomeration wird oder nicht. Wer fürchtet denn eine solche Gesetzesänderung? Wenn es doch so ist, dass es bei diesem Prozess, der heute mit der Konstituierung beginnt, keine Verlierer geben wird, sondern nur Gewinner, dann kann man die Frage des definitiven Einbindens einer Gemeinde in die neue Struktur einer Agglomeration jeder Gemeinde selbst überlassen. Damit die Arbeiten unvoreingenommen und frei von Zwängen und Bedenken aufgenommen werden können, ist es unerlässlich, dass man sofort Klarheit schafft. Lassen wie dieses Problem nicht wie ein Damoklesschwert während der ganzen Konstituierungsphase über unsere Zusammenarbeit hängen.

Alle, ob Staatsrat, ob Grosser Rat, auch viele Gemeindepolitiker betonen immer wieder, wie wichtig es für die Zukunft ist, dass der Kanton Freiburg ein starkes Zentrum besitzt, ein starkes und selbstverständlich zugleich zweisprachiges Zentrum. Für uns ist deshalb klar, dass sich der ganze Kanton dieser Agglomeration gegenüber grosszügig zeigen muss. Guter Wille und gute Wünsche reichen nicht aus. Es sind auch die nötigen Mittel bereitzustellen. Dies gilt auch für die Kosten für einen reibungslosen und konsequenten zweisprachigen Betrieb des Agglomerationsrates. Diese Kosten haben nicht wir Gemeinden allein zu tragen, sondern der Kanton hat diese im Interesse einer zweisprachigen Agglomeration massgeblich mitzufinanzieren. Entsprechende Beträge sind auch in den kommenden Jahren im Kantonsbudget vorzusehen.

Wir sind bereit, wie wir dies in der Vergangenheit unter Beweis gestellt haben, auch über die Bezirksgrenzen hinaus zusammenzuarbeiten. Wir tun dies zum Beispiel in der Cuttaf mit zusätzlichen Leistungen ohne neues Angebot. Wir glauben auch nicht, dass dieser Prozess stark verlangsamt oder verzögert wird, wie das in anderen Bereichen, wie zum Beispiel in der Wirtschaftsförderung, als Begründung dafür herhalten musste, dass wir nicht kontaktiert wurden.

Wir sind bereit die Herausforderung, die diese Agglomeration zweifellos darstellt, anzunehmen. Wir sind bereit, im Rahmen unserer Möglichkeiten am Aufbau dieser Agglomeration konstruktiv mitzuarbeiten und Lösungen anzustreben, die den Gegebenheiten in den verschiedenen Gemeinden Rechnung tragen und so eine grosse Akzeptanz in der Bevölkerung finden. Sondern der Kanton hat diese im Interesse einer zweisprachigen Agglomeration massgeblich mitzufinanzieren. Entsprechende Beträge sind auch in den kommenden Jahren im Kantonsbudget vorzusehen.

Wir sind bereit, wie wir dies in der Vergangenheit unter Beweis gestellt haben, auch über die Bezirksgrenzen hinaus zusammenzuarbeiten. Wir tun dies zum Beispiel in der Cuttaf mit zusätzlichen Leistungen ohne neues Angebot. Wir glauben auch nicht, dass dieser Prozess stark verlangsamt oder verzögert wird, wie das in anderen Bereichen, wie zum Beispiel in der Wirtschaftsförderung, als Begründung dafür herhalten musste, dass wir nicht kontaktiert wurden.

Wir sind bereit die Herausforderung, die diese Agglomeration zweifellos darstellt, anzunehmen. Wir sind bereit, im Rahmen unserer Möglichkeiten am Aufbau dieser Agglomeration konstruktiv mitzuarbeiten und Lösungen anzustreben, die den Gegebenheiten in den verschiedenen Gemeinden Rechnung tragen und so eine grosse Akzeptanz in der Bevölkerung finden.

Le Président. Vielen Dank, Herr Schwaller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Hildegard Hodel-Bruhlin (DU). Sehr geehrter Herr Staatsratspräsident, sehr geehrte Herren Oberamtswärter des Saane- und Sensebezirks, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte. Die Gemeinde Düringen ist aufgrund des Staatsratsbeschlusses vom 04. Juli 2000 in den provisorischen Perimeter der Agglomeration Freiburg aufgenommen worden und nimmt deshalb an dieser historischen ersten Sitzung der konstituierenden Versammlung der Agglomeration Freiburg mit ihren Delegierten teil. Unsere Delegierten erklären sich trotz einer gewissen Skepsis bereit, die Herausforderung anzunehmen und in der Versammlung lösungsorientiert und im Interesse unserer Bevölkerung mitzuwirken.

Der Gemeinderat hat gegenüber dem Gesetz über die Agglomeration bzw. gegen den Einbezug unserer Gemeinde in den provisorischen Perimeter der Agglomeration mehrmals seine Vorbehalte angebracht. Dies weil er befürchtet, dass die Gemeinde nicht über die notwendigen Ressourcen verfügt, um die ihr im Sensebezirk zugedachte Rolle als regionales Zentrum wahrzunehmen und gleichzeitig in der Agglomeration als gleichberechtigte aktive Partnerin mitzuwirken. Diese Zweifel werden durch die schwierige finanzielle Lage unserer Gemeinde, die den Handlungsspielraum des Gemeinderates wesentlich einschränkt und eine Steuererhöhung notwendig macht, noch verstärkt.

Eine vermehrte Zusammenarbeit in der Region und über die Bezirksgrenzen hinaus, erachten wir als durchaus notwendig und sinnvoll. Dass dies auch ohne gesetzliche Verpflichtung möglich ist, beweist unsere Mitwirkung in den verschiedenen Verbänden und Organisationen der Agglomeration. Wir befürworten auch die Stärkung der Agglomeration Freiburg, welche für die Zukunft unseres Kantons und unserer Region sehr wichtig ist und neue Entwicklungschancen bietet.

Die Delegierten der Gemeinde Düringen erwarten von der konstituierenden Versammlung Verständnis für die besondere Lage, die die Einbindung unserer Gemeinde in zwei Gebietskörperschaften, nämlich der Region Sense und der Agglomeration Freiburg, mit sich bringt. Die zu formulierenden Statuten sollen den Gemeinden des Sensebezirks die Möglichkeit eines Miteinander und Nebeneinander bieten. Die Lebensfähigkeit unserer Gemeinde und unseres Bezirks darf durch die Mitgliedschaft in der Agglomeration jedenfalls nicht gefährdet werden. Im Sinne unserer direkten Demokratie und der Autonomie der Gemeinden erwarten wir insbesondere auch eine Überarbeitung des Artikels 9 des Agglomerationsgesetzes, damit eine Gemeinde nicht gegen den Willen der Bevölkerung in den definitiven Perimeter der Agglomeration einbezogen werden kann.

In diesem Sinne freuen wir uns auf eine partnerschaftliche, effiziente Zusammenarbeit, damit für alle beteiligten Gemeinden eine gute Lösung gefunden wird, die auch in der Bevölkerung die notwendige Akzeptanz findet. Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le Président. : Ich danke sowohl Frau Hodel-Bruhin wie auch Herrn Schwaller für die klaren aber ermutigenden Worte. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

André Ackermann (CO). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les Délégués. Les délégués de la commune de Corminboeuf ont une position favorable par rapport à tout effort d'intensification de la collaboration intercommunale dans la région de Fribourg. C'est ainsi que ces dernières années, notre commune a participé activement aux efforts entrepris dans différents domaines, tels que la CUTAF, entente intercommunale pour la réalisation d'infrastructures culturelles ou pour la promotion économique, par exemples. Notre délégation est par contre beaucoup plus réservée en ce qui concerne la solution proposée par la loi sur les agglomérations dans sa forme actuelle, à l'égard de laquelle elle apporte les critiques principales suivantes.

La première critique concerne la détermination du périmètre provisoire. Le périmètre proposé par le Conseil d'Etat nous apparaît peu judicieux dans le sens qu'il ne correspond à aucun des périmètres des associations de communes ou ententes communales existantes. Si, pour prendre un exemple, les tâches assumées par la CUTAF devaient être reprises dans le cadre de l'agglomération, ce qui nous paraît logique, cela signifierait que les communes hors périmètre devraient avoir un statut spécifique, par exemple de communes clientes de l'agglomération, ce qui va considérablement augmenter les difficultés de mise en place. En outre, à nos yeux, le périmètre proposé laisse ouvert le problème des plus petites communes qui collaborent déjà de manière intense avec l'une des communes figurant dans le périmètre provisoire, je citerai pour exemples les communes d'Autafond et de Chésopelloz, mais il y en a d'autres. Nos travaux préparatoires devraient empoigner à nos yeux ce problème et envisager de modifier la loi sur les agglomérations pour offrir une plus grande flexibilité pour avoir éventuellement en fonction des analyses qui seront effectuées la possibilité de modifier ce périmètre.

Deuxième critique, qui a déjà été relevée par d'autres intervenants, l'absence de ressources fiscales ou de ressources financières autonomes. La loi sur les agglomérations ne prévoit aucun volet fiscal. En l'état, sans modification de cette loi, le mode de financement serait donc identique à celui d'une association de communes et viendrait ajouter des dépenses liées supplémentaires à un ménage communal déjà surchargé. En effet, il est peu probable que le financement des charges de

l'agglomération puisse être assurée uniquement par le transfert de charges assurées actuellement par une association de communes pour la commune elle-même. Comme le relève le Professeur Dafflon dans un récent ouvrage, l'activité de l'agglomération va se développer au-delà des activités additionnées des communes concernées. Comment financer ces charges supplémentaires ? La réponse doit être trouvée dans une réforme de la répartition des tâches entre canton et communes, et une réforme de la péréquation financière. Les récentes difficultés rencontrées par beaucoup de communes fribourgeoises ont montré, si besoin était, que le système actuel de péréquation financière indirecte devait être rapidement revu. Il est nécessaire que notre canton entreprenne ces prochaines années de profondes réformes dans les domaines suivants : répartition des tâches entre canton et communes et nouvelle péréquation directe transparente. C'est dans le cadre de ces réformes que l'on pourra attribuer à l'agglomération les tâches qui lui seront dévolues. Le nouveau système de péréquation devra aussi tenir compte des charges spécifiques que doivent supporter les communes-centres et les communes d'une agglomération. Demander à l'assemblée constitutive d'établir des statuts dans un contexte devenu complètement obsolète revient un peu à mettre la charrue devant les boeufs. Les réformes esquissées ci-dessus doivent être entreprises de manière urgente et nous attendons de notre Gouvernement cantonal qu'il fasse enfin des propositions concrètes dans ce sens. A nos yeux, c'est uniquement une fois ces réformes connues que l'agglomération pourra se constituer définitivement sur des bases solides et cohérentes. J'ai été très heureux et très satisfait d'entendre les déclarations de M. le Conseiller d'Etat Corminboeuf tout à l'heure et les promesses qu'il a faites que le Gouvernement allait empoigner rapidement ce problème. Faute de quoi, M. le Conseiller d'Etat, vous vous mettriez devant une équation sans solution.

Autre critique qui concerne le financement des coûts de fonctionnement de l'assemblée constitutive de l'agglomération. Notre Constituante a besoin d'un soutien logistique, financier et politique. Cette question avait été soulevée dans une motion de l'ancien député Alain Ribordy qui proposait un engagement du canton ainsi qu'un soutien financier de ce dernier. La question aujourd'hui reste ouverte. Il est absolument indispensable de savoir en particulier comment sera assuré le financement des coûts de fonctionnement de notre assemblée constitutive. Rappelons qu'il faudra tenir des procès-verbaux, les traduire. Il faudra traduire différents documents, il faudra certainement aussi faire beaucoup d'études. En l'état, aucune des communes concernées n'a, bien entendu et à ma connaissance, prévu de telles charges dans son budget de fonctionnement et je pense qu'il serait, aussi pour appuyer ce qui a été dit par d'autres interventions de bon aloi, que le canton soutienne et participe financièrement à ces frais de fonctionnement.

En conclusion, la délégation de la commune de Corminboeuf travaillera de manière active et, dans les groupes de travail qui seront proposés, elle soutient aussi l'idée de la constitution de ces groupes de travail, dont l'objectif devrait être d'apporter à la loi sur les agglomérations les réformes indispensables que j'ai esquissées dans mon exposé. Je vous remercie.

Le Président. Merci, M. Ackermann. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

René Schneuwly (GP). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les Délégués. Les délégués de la commune de Granges-Paccot peuvent entièrement se joindre aux critiques et remarques faites tout à l'heure par le Syndic de la commune de Corminboeuf. C'est dans l'espoir que nous trouvions des solutions que les délégués de la commune de Granges-Paccot participeront aux travaux de cette assemblée constitutive.

Je souhaiterais quand même faire une remarque. On nous a dit que la loi avait sept ans, mais le discours, que j'ai entendu aujourd'hui et qui est à l'origine de cette loi, est plus ancien et il n'a guère changé. Il faut comprendre certaines inquiétudes qui ont été émises dans cet hémicycle. Un des pères de la loi sur les agglomérations, Hubert Lauper, ancien Préfet de la Sarine, disait, lors d'un débat public, que cette loi était un mouton auquel il manquait deux pattes. J'avais immédiatement ajouté que les deux pattes qui restaient étaient malades. Notre devoir, aujourd'hui, c'est d'abord de guérir ces deux pattes et de doter l'animal des deux pattes qui lui manquent. On a eu les euro-sceptiques qui sont rassurés parce qu'ils ont dans les mains de la monnaie sonnante et trébuchante. Il y a encore des aggro-sceptiques, parce qu'on a parlé d'une coquille vide à propos de cette loi. Chacun a sa vision de l'agglomération. L'avantage de la loi, c'est qu'elle n'a pas de vision. A nous de lui en donner une. Comme l'a dit M. Corminboeuf, nous devons surmonter nos peurs et jouer le jeu de l'audace. L'audace ne veut cependant pas dire la témérité. N'oublions pas non plus que nous sommes redevables par rapport à nos concitoyens qui attendent beaucoup de cette agglomération, et en particulier des investissements, certaines réalisations qui manquent à notre région cruellement depuis de trop nombreuses années. C'est ça notre travail et ce à quoi nous devons nous attacher et non pas réfléchir simplement en termes de répartition différente, de charges liées de plus en plus importantes. L'agglomération doit être un instrument d'espoir, de progrès et non pas un étang plat et glauque. Sachez en tout cas que la commune de Granges-Paccot n'acceptera pas de se noyer dans un tel étang, mais qu'elle est prête à participer pleinement à l'instrument du progrès.

Hubert Dafflon (GR). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs les Délégués. Grolley est la plus petite commune dans ce nouveau mouvement d'agglomérés, comme l'a dit M. Schneuwly tout à l'heure. En fait, on a la particularité d'être la seule ou une des seules communes volontaires. Pourquoi, où est l'énigme? Nous sommes fortement axés sur la Ville de Fribourg, comme toutes les autres communes ici présentes. Nous habitons à Grolley mais nous travaillons principalement à Fribourg ou dans l'agglomération, nos loisirs se passent un peu ici, un peu là. Les frontières communales n'ont plus vraiment un grand sens

pour nos habitants, bien au contraire. Ca reste, je dirais, une détermination d'ordre purement politique en l'état. A titre personnel, je me suis posé la question suivante : à partir de quelle distance de mon domicile j'affirme spontanément être résidant de Fribourg? En principe, à partir de 30 km à l'Est ou à l'Ouest de Fribourg. Si quelqu'un en demande un peu plus, je précise ma provenance exacte, souvent facilitée par le parc de l'armée.

Cette agglomération ouvre certaines portes, un espoir aussi pour nous. Je m'explique. Nous sommes une commune orientée vers Fribourg qui connaît aussi de sérieuses difficultés financières. Ce qui est franchement désagréable, c'est d'être membre d'un club dont on a de la peine à payer les cotisations et que l'on nous reproche, parfois, de profiter ainsi du système. C'est vrai que nous ne sommes pas encore des partenaires très fidèles, je pense à la culture et au sport... On pourrait faire mieux mais malheureusement c'est difficile vu l'état de nos finances. Allez dire à nos concitoyens dont le taux d'impôt est de Fr. 0.95 : nous devons faire plus et payer plus pour des prestations intercommunales facultatives. J'attends par l'agglomération une possibilité d'ouverture afin que l'on puisse ensemble participer commune-centre et périphérique au bien-être de notre région. Je crois que ceci est primordial!

On devra se déterminer sur les tâches de cette agglomération. Là sera aussi le noeud du problème. Il sera important de prendre des tâches dites obligatoires qui fonctionnent, mais aussi de mettre dans ce bon mélange, quelques tâches un peu plus difficiles, dites facultatives. Je pense par exemple, à la culture.

Il faudra beaucoup de doigté politique pour trouver le périmètre approprié à cette agglomération. L'autonomie fiscale est prioritaire. Sans cette autonomie fiscale, on n'arrivera à bien peu de choses, à mon avis, et dans ce sens, je rejoins la proposition du Syndic de Fribourg. Il faudrait que l'on fixe un taux fiscal unique évitant toute concurrence effrénée entre nous. Et, finalement, je dirais que je ne serais pas trop étonné que, dans le cadre des réflexions que nous aurons, cela débouche à terme sur une fusion de certaines communes du Grand Fribourg, et, peut-être, ce serait le moindre mal. Etant donné que je suis probablement l'un des premiers collaborateurs de l'agglomération dans le cadre de ma deuxième casquette CUTAF, je dois vous dire, en voyant le temps et l'énergie qui sont consacrés pour faire des répartitions de charges et des révisions statutaires, qu'il y a là quelque chose à gagner, et que peut-être, la fusion pourrait être une des réponses à terme de notre agglomération. Je vous remercie.

John Clerc (FR). M. le Préfet, M. le Conseiller d'Etat, chers collègues. Je remercie les deux Préfets de leur engagement et je remercie aussi le Président du Conseil d'Etat des propos qu'il a tenus, à la fois, dans son discours bilingue et dans sa réponse.

C'est avec inquiétude que j'ai entendu certaines voix venues de la Singine remettre en cause l'article 9 de la loi. L'article 9 me paraît d'une logique parfaite, puisqu'il prévoit que le projet de statuts est soumis au vote des citoyens des communes comprises dans le périmètre retenu par les statuts. Il me semble, en effet, qu'il faut commencer par remplir la copie, dire quelles sont les tâches qu'assumera cette agglomération ; ensuite, seulement, que les électeurs soient appelés pour donner leur sentiment. Comment veut-on faire une agglomération bilingue, si, d'entrée de cause, les communes de Dündingen - Guin, Tavel - Tafers n'y participent pas. Alors, je souhaite ardemment que cette agglomération soit bilingue et que ces deux communes en soient. On peut naturellement organiser des votations et poser la question suivante : Estimez-vous souhaitable que la commune de Marly soit intégrée à l'agglomération du Grand Fribourg ? Et obtenir le résultat suivant : 934 oui, 1315 non. Que signifie un tel résultat ? Les 934 qui ont voté oui, ils ont manifesté une approbation anticipée, une sorte d'acte de foi, mais ils ignorent totalement le contenu de cette agglomération. Merci quand même à eux d'avoir peut-être donné un petit coup de pouce. Ils représentaient 40 % des électeurs ce jour là et peut-être, avec un peu d'espoir, auront-ils une petite place dans la délégation du Conseil général de Marly ou au sein de cette assemblée. Et puis les 1315 qui ont voté non, que signifie leur non ? C'était un « je veux pas le savoir » anticipé ; il aurait mieux valu que ce vote se tienne non pas par avance mais une fois que cette assemblée ait déterminé ce qui doit figurer dans la coquille qui, pour le moment, est effectivement vide. Alors, j'espère que le Grand Conseil qui sera appelé à voter prochainement les motions de M. Bürgisser et de Mme Jutzet-Krattinger SP Dündingen, que ces motions seront repoussées par cette auguste assemblée. Et si j'étais encore député, c'est avec joie que je m'y opposerais. Merci, M. le Président.

Francis Maillard (MA). J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les propos de M. Clerc qui étaient très clairs à propos de cette loi. J'aimerais tout simplement dire que, personnellement, j'ai voté oui à l'agglomération, je le rassure ; je n'oserai pas apprécier comme vous l'avez fait les votes à l'issue d'un vote démocratique. Je vous dis simplement ceci : les votes ont été ainsi à Marly. Il y a eu une majorité qui s'est dite contre l'agglomération. Nous avons admis ce vote avec pure démocratie ; j'admets votre manière de voir les choses mais, personnellement, je n'oserais pas le faire parce que je suis trop démocrate pour ceci.

Le Président. Merci. Je ne pensais pas ouvrir un débat. Je crois qu'on va en rester aux prises de position. Je constate encore en tout cas une chose : d'emblée, dans l'assemblée constitutive, on ne va pas s'ennuyer. Est-ce qu'il y d'autres personnes qui aimeraient s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Wir können unter Punkt fünf zu Verschiedenes kommen. Hat es Voten unter Verschiedenem?

Christoph Allenspach (FR). Je suis persuadé que le rapport sur les agglomérations que le Conseil fédéral vient de publier va aussi influencer nos débats und ich möchte deshalb das provisorische Büro bitten diesen Bericht zu besorgen und ihn allen Delegierten zukommen zu lassen. Ich denke die Lektüre wird sehr wichtig sein.

Le Président. Vielen Dank. Sous divers, est-ce qu'il y a des interventions. Ce n'est pas le cas. J'aimerais remercier tous les délégués pour l'esprit très positif qu'ils ont manifesté ce soir. Cela nous rassure et me reconforte personnellement. Toutefois, vous l'avez entendu, vos interventions nous montrent que la tâche sera exigeante, mais avec vous, je me réjouis de relever ce passionnant défi ; et, s'il est vrai qu'il n'y a rien encore dans le budget de l'Etat pour l'assemblée constitutive, il y a néanmoins l'apéritif qui est offert par le Conseil d'Etat auquel nous vous convions maintenant. Je vous souhaite encore une bonne soirée. La séance est levée.

Pour le procès-verbal :

Richard Jordan / Erwin Sauterel